

Certificat de spécialisation : **Arboriste Élagueur**

Diagnostic et taille des arbres

Diplôme RNCP de niveau 4



• Objectifs de formation :

Acquérir les connaissances sur la biologie, la physiologie et la pathologie de l'arbre, afin d'apprécier l'état sanitaire d'un patrimoine arboré et de préconiser des interventions.

Maîtriser les techniques d'accès et de déplacements dans l'arbre afin de réaliser des travaux d'entretien et de consolidation conformes à l'état du végétal et dans le respect des règles professionnelles.

• Modules de formation :

La formation est composée de 3 unités capitalisables (UC), validées par un jury de formateurs et de professionnels, en vue de l'obtention du diplôme du Ministère.

1

DÉFINIR UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION (UC1)

2

METTRE EN OEUVRE DES TECHNIQUES D'ACCÈS DANS L'ARBRE (UC2)

3

RÉALISER DES INTERVENTIONS TECHNIQUES SUR LES ARBRES (UC3)

• Pré-requis :

- ✓ Etre âgé(e) de 18 ans minimum
- ✓ Être en bonne condition physique
- ✓ Ne pas être sujet au vertige
- ✓ Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 en aménagement paysager ou en forêt; ou justifier d'une expérience professionnelle (Dérogation possible, nous consulter).



• Déroulement et Modalités pédagogiques :

- Durée : 1 an de formation sous contrat d'alternance
 - Alternance : 17 semaines en centre de formation (595h) et 35 semaines en entreprise. 5 semaines de congés payés.
- Les +**
- Collaboration avec des partenaires et des professionnels SFA (Société Française d'Arboriculture)
 - Formation secours (Acteur SST délivré si réussite aux épreuves et 100% d'assiduité - Certifié par l'INRS valable 2 ans) et grimpeur sauveteur dans l'arbre (G.S.A.)
 - Formation CACES nacelle (R486)
 - Formation autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)
 - Exercice sur site d'exception et arboré



Photo: Formation GSA

• Conditions générales

Statut des apprenants :

- Formation en alternance.
- Salarié en contrat d'apprentissage.
- Salarié en contrat de professionnalisation.
(Autre nous consulter)



Conditions d'admission :

- Etre titulaire d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- Pour les demandeurs d'emploi et les salariés, avoir déposé un dossier de financement.
- Satisfaire aux évaluations de prérequis par le centre.(Test de grimpe et positionnement)



Restauration et logement :

- Possibles au centre, renseignement auprès du CFA-CFPPA de Latresne : 05 56 21 01 47

Lieu de la formation:

Site de l'Aérocampus, 1 route de Cénac à Latresne (33).

Materiels:

- Pas de frais de formation
- 1er équipement fourni par le centre de formation

CFA-CFPPA de la Gironde

87 Avenue du Général de Gaulle
CS 90113
33295 Blanquefort Cedex.

Tél. : 05.56.35.61.15 – 05.56.35.61.14

Email : contact@formagri33.com

Plus d'infos: cdfacfppa.com

Referentiel: <http://chlorofil.fr>



Le CDFA et le CFPPA de la Gironde sont des centres constitutifs de :
L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES
N°SIRET : 19331424200010 N°activité/existence (ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat): 7233P020333 Code APE : 8532Z
87 avenue du général de Gaulle - CS 90113 - 33295 BLANQUEFORT Cedex - Tel : 05 56 35 61 10
Mail : cfppa.blanquefort@educagri.fr - cfa.blanquefort@educagri.fr
Site web : www.cdfacfppa.com - www.formagri33.com
CFPPA Code APE : 8559A - CDFA Code APE : 8532Z

